



ABUS DE POLICE - Amende pour feux rouge

Par **oin**, le **06/03/2010** à **08:10**

Bonjour.

J'ai gros problème.

Hier j'ai été arrêté par la police à 19h30.

Je pensais que c'était un contrôle de routine, mais non.

La police de Vaise m'a dresser un PV pour avoir grillé un feux rouge.

Mais je n'ai rien de fais de tout ça.

Moi je roulais simplement, j'ai passé tout mes feux au vert, comme d'habitude.

C'est hallucinant, l'arrestation a été plutôt vive.

J'ai bien sûr contesté et là ils m'ont tendu un nouveau PV pour défaut de carte grise alors que j'ai changé de voiture il y a 2 mois.

Bien sûr ma carte grise est à mon adresse.

Je me retrouve avec 2 amendes des 90 euros et 4 points retirés alors que je n'ai rien fais.

Ma copine était en passagère. On est tout les deux très choqués d'avoir subit celà.

Est ce que quelqu'un pourrait m'aider ?

Merci

Par **razor2**, le **06/03/2010** à **09:04**

Bonjour, pour la carte grise, je n'ai pas bien compris. Vous dites avoir changé de voiture il y a deux mois. Mais la carte grise est elle à jour?

Pour le feu rouge, il n'y a rien à faire. L'agent est assermenté et le pv qu'il a dressé fait foi jusqu'à preuve du contraire, cette preuve vous incombant. Or avec votre seule copine dans la voiture, dont le témoignage ne sera pas recevable, je ne vois pas bien comment vous pourriez apporter la preuve que vous n'avez pas grillé ce feu rouge. désolé.

Par **oin**, le **06/03/2010** à **19:29**

Pour la carte grise, il n'y a aucun défaut.

Elle est à mon nom et à mon adresse actuelle.
Aucun défaut.

J'ai été au commissariat cet après midi et on m'a empêché d'entrer.
Ils me retournent contre la contestation par courrier.

Je suis écœuré.

Par **razor2**, le **07/03/2010** à **13:47**

Ben si la carte grise est à jour, vous devez contester la verbalisation par LRAR à l'attention de l'Officier du Ministère Public à l'adresse mentionnée sur l'avis de contravention en lui joignant l'original de l'avis et la copie de la carte grise en lui expliquant que vous ne comprenez pas cette verbalisation alors que votre carte est parfaitement à jour et en lui demandant de classer sans suite le PV.

Par **oin**, le **07/03/2010** à **17:51**

Bonsoir.
Je vous remercie pour votre réponse.
C'est ce que je vais faire, ça devrait marcher.

Merci bien.